



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

NOTE D'INFORMATION

Commune de La Buissière

A l'attention des habitants des secteurs « Ville » et « La Maladière »

Objet : Contrôle qualité eau potable

Dans le cadre du programme de contrôle renforcé de la qualité de l'eau potable sur le paramètre Dicamba (herbicide), une nouvelle analyse a été réalisée le 17/12/18 sur le réservoir de « Ville », qui alimente en eau de consommation les secteurs de « Ville » et « La Maladière » sur la commune de la Buissière.

Ce réservoir est notamment alimenté par le forage du « Mayard » situé dans la plaine.

Cette analyse (ci-joint) révèle la présence de Dicamba (molécule d'herbicide) à hauteur de 117 ng/l, soit **0.117 µg/l**.

La limite de qualité pour les eaux distribuées sur ce paramètre est de **0.1 µg/l**.

La valeur mesurée dépasse donc la limite de qualité.

Ce suivi mensuel spécifique mis en place depuis plusieurs mois permet de constater l'évolution à la baisse des concentrations de Dicamba sur l'eau potable distribuée.

Synthèse des résultats:

DATE	Site	Type d'eau	Paramètre	Valeur mesurée	Valeur limite maximale	Valeur maxima admissible sur le plan sanitaire (VMA)
16/07/18	Réservoir « Ville »	Eau distribuée	Dicamba (herbicide)	0.980 µg/l	0.1 µg/l	90 µg/l
16/08/18	Réservoir « Ville »	Eau distribuée	Dicamba (herbicide)	2.012 µg/l	0.1 µg/l	90 µg/l
14/09/18	Réservoir « Ville »	Eau distribuée	Dicamba (herbicide)	0.493 µg/l	0.1 µg/l	90 µg/l
15/10/18	Réservoir « Ville »	Eau distribuée	Dicamba (herbicide)	1.217 µg/l	0.1 µg/l	90 µg/l
15/11/18	Réservoir « Ville »	Eau distribuée	Dicamba (herbicide)	0.498 µg/l (498 ng/l)	0.1 µg/l	90 µg/l
17/12/18	Réservoir « Ville »	Eau distribuée	Dicamba (herbicide)	0.117 µg/l (117 ng/l)	0.1 µg/l	90 µg/l

Sur le plan sanitaire, la valeur maximale admissible établie par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) pour le Dicamba est de **90 µg/l**.

La valeur de 0.117 µg/l mesurée le 17/12/18 est donc très inférieure à la valeur sanitaire maximale admissible, la consommation de cette eau ne présente par conséquent pas de risque pour la santé.

Cependant, la présence de l'herbicide Dicamba dans l'eau distribuée implique la mise en place de mesures correctives initiées par le service des eaux du Grésivaudan, les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la commune de La Buissière :

- Réalisation d'un suivi analytique renforcé sur le Dicamba, au forage du Mayard et sur l'eau distribuée
- Lancement de démarches pour identifier l'origine de la présence de Dicamba dans la nappe souterraine exploitée pour l'eau potable,
- Etude des pratiques agricoles dans l'environnement proche du captage, et mise en place le cas échéant de mesures agro-environnementales,
- Etude des solutions techniques permettant d'éliminer le Dicamba (traitements, ressources de substitution...)

Nos services restent disponibles pour toutes informations complémentaires :

- **Service des eaux du Grésivaudan:** servicedeseaux@le-gresivaudan.fr

Tél : 04-76-99-70-00

Pour information, l'ensemble des résultats d'analyses sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes « Le Grésivaudan »

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 31/12/2018

C.C. DU PAYS DU GRESIVAUDAN

Service Finances et comptabilité
390 RUE HENRI FABRE
38926 CROLLES Cedex .

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE18-202507	
Identification échantillon :	LSE1812-9030-1	Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Nature:	Eau de production	
Point de Surveillance :	STATION DE LA VILLE	Code PSV : 0000003332
Localisation exacte :	ROBINET APRÈS TRAITEMENT	
Dept et commune :	38 BUISSIÈRE (LA)	
UGE :	0878 - LE GRESIVAUDAN CC	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	AU Type Analyse : AU	Motif du prélèvement : S1
Nom de l'exploitant :	LE GRESIVAUDAN CC 390 RUE HENRY FABRE 38926 CROLLES	
Nom de l'installation :	VILLE	Type : TTP Code : 002620
Prélèvement :	Prélevé le 17/12/2018 à 08h15 Réceptionné le 17/12/2018 Prélevé par CARSO LSEHL / QUESNEL Jérémy Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : PNN Flaconnage CARSO-LSEHL	
Traitement :	UV	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 20/12/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Pesticides <i>Phénoxyacides</i>							
Dicamba	117	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Édité le : 31/12/2018

Identification échantillon : LSE1812-9030-1

Destinataire : C.C. DU PAYS DU GRESIVAUDAN

Marie FAURE
Ingénieur de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Faure', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.